



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 7 août 2025
à 14 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constaté l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2025 à 14 h.
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

- 30.01** Accorder un soutien financier non récurrent de 2000 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la Fête de la rentrée 2025.

40 – Réglementation

- 40.01** Donner un avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier les dispositions sur les enceintes de bassin.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1256237002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la Fête de la rentrée 2025.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la Fête de la rentrée 2025.
2. d'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2025-08-01 10:17

Signataire :

Gilles CÔTÉ

directeur(-trice)-développement du territoire et études techniques
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1256237002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la Fête de la rentrée 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Les élu(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce afin de soutenir les projets de ces organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder la contribution financière suivante :
2 000 \$ Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la Fête de la rentrée 2025.

Les élu(e)s souhaitent accorder à cet organisme une contribution financière afin de soutenir l'ensemble de ses activités.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du FILES - bureau des élu(e)s.

MONTREAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Test climat : ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, car il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamila YOUSFI
Secrétaire d'unité administrative-CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2025-07-18

**Dossier # : 1259570028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier les dispositions sur les enceintes de bassin.

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier les dispositions sur les enceintes de bassin.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2025-07-31 10:49**Signataire :** Gilles CÔTÉ

directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1259570028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier les dispositions sur les enceintes de bassin.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est assujéti aux dispositions du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal. La Direction du développement du territoire désire apporter certains ajustements à ce règlement afin de ne pas restreindre la localisation des dispositifs de sécurité et de permettre plus de flexibilité sur la localisation des enceintes entourant un bassin, tout en étant conforme aux dispositions du règlement provincial, soit le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s-3.1.02, r. 1.

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les clôtures vient retirer la norme exigeant une distance minimale d'un mètre entre une enceinte et le bord d'un bassin.

Le projet vient également retirer l'exigence que le dispositif de sécurité passif soit installé à l'intérieur de l'enceinte et concorder avec les dispositions présentes dans le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s-3.1.02, r. 1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA11 090256 (3 octobre 2011): Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'autoriser les haies vives de plus de 2 mètres en cours arrière et latérales, d'assurer la sécurité en bordure des bassins et de contrôler la période pendant laquelle les clôtures à neige sont autorisées.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable au projet pour les motifs suivants :

- La modification permet plus de flexibilité sur la localisation de l'enceinte par rapport au bassin;
- Le projet est en concordance avec le règlement provincial quant à la localisation des dispositifs de sécurité passifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement;
Tenue d'une assemblée publique de consultation;
Adoption du règlement;
Délivrance du certificat de conformité.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE

Le : 2025-07-30

Conseiller en aménagement

C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ

directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques